

Fiche Repères Budget de l'Etat

Recettes et dépenses de l'Etat

En milliards d'euros

	2018	2019	2020
Dépenses nettes	329,6	338	343,7
Recettes nettes	242,9	229,3	250,7
Solde budgétaire	- 86,7	- 108,7	- 93,1

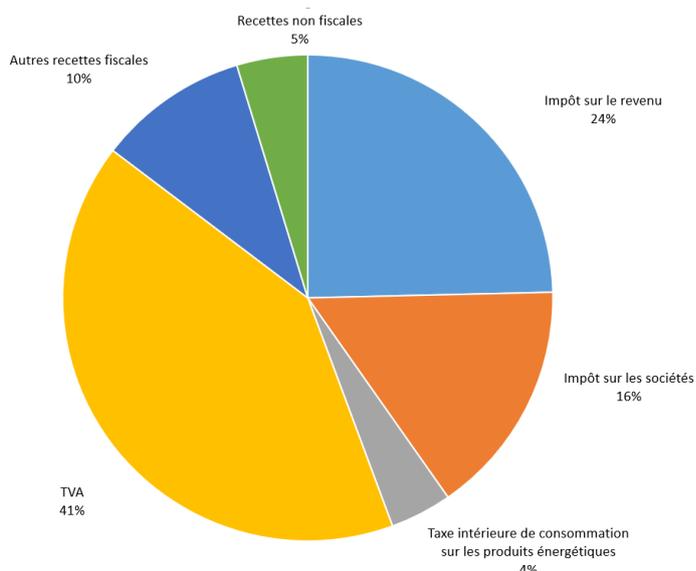
Sources : Lois de Finances initiales 2018, 2019 et 2020

La Loi de Finances votée pour 2020 prévoit un déficit budgétaire de l'ordre de 93,1 milliards d'euros.

Le déficit du budget de l'État a reculé entre 2019 et 2020, passant de 108,7 à 93,1 milliards d'euros. Ces chiffres ne concernent que l'État et pas les administrations publiques dans leur ensemble.

Répartition des recettes de l'Etat

En 2020, en %

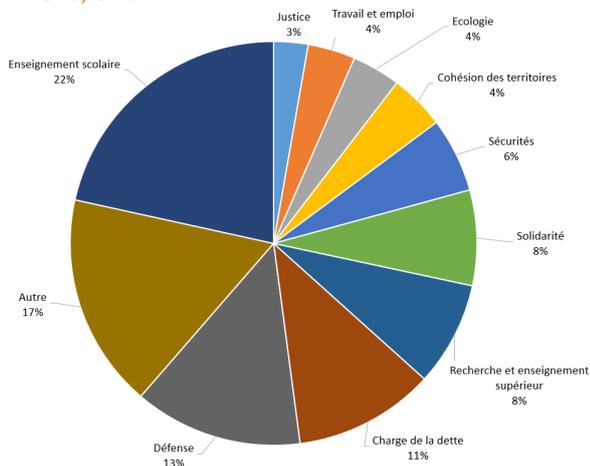


La fiscalité représente 95 % des recettes de l'Etat. En 2020, La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente à elle seule, 41 % des recettes contre 24 % pour l'impôt sur le revenu et 16 % pour l'impôt sur les sociétés.

Source : Loi de finances 2020

Répartition des dépenses de l'Etat

En 2020, en %

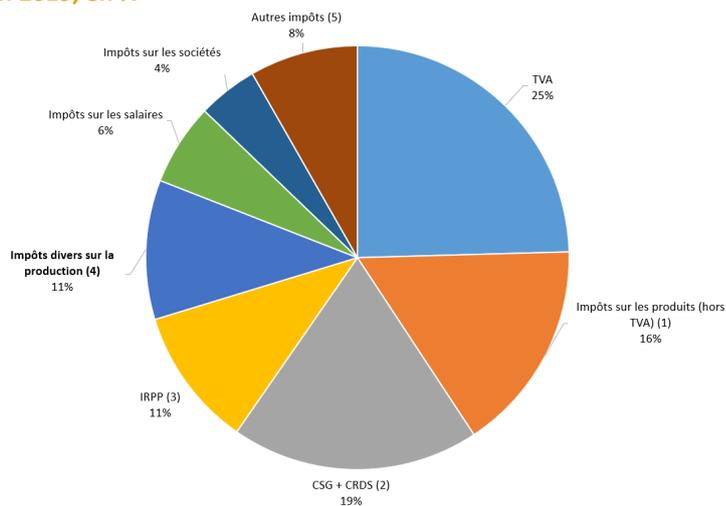


Les deux postes de dépenses les plus importants sont l'enseignement scolaire et la défense. Ils représentent respectivement 22 % et 13 % du budget de l'Etat. Viennent ensuite la charge de la dette (11 %) et la recherche et de l'enseignement supérieur (8 %).

Source : Loi de finances 2020

Répartition des recettes d'impôts (709,9 Mds €)

En 2019, en %



Les impôts sont soit proportionnels, soit progressifs.

Un **impôt est proportionnel** lorsque le taux d'imposition est le même pour tous les contribuables (TVA etc.)

Un **impôt est progressif** lorsque le taux d'imposition s'accroît avec le montant imposable (IR etc.).

Source : INSEE

(1) taxe intérieure sur les produits pétroliers, droits de mutation à titre onéreux, droits sur les alcools et les tabacs.

(2) contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale.

(3) impôt sur le revenu des personnes physiques et nets des crédits d'impôts.

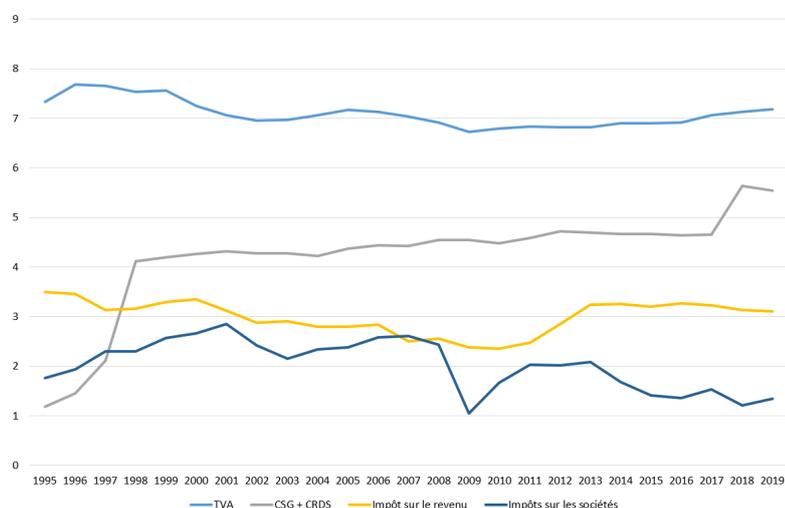
(4) les taxes foncières, la contribution sociale de solidarité des sociétés etc.

(5) taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière (IFI) etc.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente 25 % des recettes totales d'impôts perçus en 2019. C'est la première ressource fiscale des administrations publiques devant la contribution sociale généralisée et la CRDS (19 %), les impôts sur les produits hors TVA (16 %), l'impôt sur le revenu (11 %), et les impôts sur la production (11 %).

Evolution des recettes des principaux impôts entre 1995 et 2019

En % du PIB



Les recettes des principaux impôts (TVA, IR, IS, CSG) sont restées globalement stables depuis 1995. Les recettes de TVA ont oscillé autour de 7 % du PIB ; les recettes de l'impôt sur le revenu autour de 3 % du PIB ; les recettes de l'impôt sur les sociétés autour de 2 % du PIB sur la même période. Les recettes de la CSG et CRDS ont, quant à elles, augmenté pour passer de 1,2 % de PIB en 1995 à 5,5 % de PIB en 2019. Ces variations peuvent être l'effet de la variation des taux d'imposition, mais aussi de l'assiette fiscale et de la conjoncture économique.

Source : INSEE

Aller plus loin

La finance pour tous :

Budget de l'Etat : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/politiques-economiques/comptes-publics/le-budget-de-letat/>

Déficit et dette publique : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/economie-francaise/deficit-et-dette-publique/>

Le budget 2020 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicue/files/files/documents/ressources_documentaires/document_ation_budgetaire/chiffres_cles/20202_LFI_Le_budget_en_quelques_chiffres.pdf